

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 Avril 2017

Le six Avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, 1er adjoint, suppléant du Maire empêché.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, René HERVOUET, Claude FIGUREAU, Clément MICHAUD, Charles JEANNEAU, Mme Sonia DUFIEF.

Etaient excusés : M. Bernard CORMERAIS donne pouvoir à M. Clément MICHAUD, Mme Géraldine CLAVIER donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Sandrine HUGOT donne pouvoir à Mme Catherine PROU, Mme Aurélie LÉZIN donne pouvoir à Mme Sonia DUFIEF.

Etait empêché : M. Christophe CHAULOUX

Etait absente : Mme Julie BAZUREAU

Date de la convocation : 30 Mars 2017
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 12

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 Mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Mme Julie BAZUREAU

1) **Fixation des taux d'imposition 2017**

Mme PROU Catherine, adjointe aux finances, présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2017 et les impacts sur la fiscalité engendrée par la fusion des Communes de la Région de Machecoul et Loire Atlantique Méridionale.

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETEAU, suppléant du Maire empêché,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	11,64 %
Taxe foncière (bâti)	4,77 %
Taxe foncière (non bâti)	17,06 %

2) **Budget Assainissement : reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation sur le budget principal**

Vu les dispositions des articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Assainissement,

Considérant que le budget assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme,

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETEAU, suppléant du Maire empêché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reverser une partie de l'excédent d'exploitation 2016, soit 70 000 € du Budget Assainissement au budget principal de la commune.

3) Budget Primitif 2017 Commerce « Boulangerie »

Après avoir entendu les propositions de M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, sur le Budget Primitif 2017 du Commerce « Boulangerie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget Primitif 2017 du Commerce « boulangerie » qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	24 311,79 €
Investissement.....	47 700,00 €

4) Budget Primitif 2017 Commerce de Proximité

Après avoir entendu les propositions de M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, sur le Budget Primitif 2017 du Commerce de Proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget Primitif 2017 du Commerce de Proximité qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	35 357,98 €
Investissement.....	20 267,96 €

5) Budget Primitif 2017 Assainissement

Après avoir entendu les propositions de M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, sur le Budget Primitif 2017 du service Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget Primitif 2017 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	138 296,52 €
Investissement.....	105 868,77 €

6) Budget Primitif 2017 Lotissement la Coulée Verte

Après avoir entendu les propositions de M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, sur le Budget Primitif 2017 du Lotissement la Coulée Verte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget Primitif 2017 du Lotissement la Coulée Verte qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	1 253 709,60 €
Investissement.....	1 284 456,93 €

7) Budget Primitif 2017 Commune

Après avoir entendu les propositions de M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, sur le Budget Primitif 2017 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	1 193 923,80 €
Investissement.....	1 114 148,03 €

8) Modification de la convention de forfait avec l'OGEC Ste Jeanne d'Arc

Conformément à la délibération du 23 juin 2016, une convention de forfait communal a été passée avec l'Ecole Privée Ste Jeanne d'Arc le 1^{er} Juillet 2016 pour une durée d'un an, la participation communale aux dépenses de fonctionnement par élève domicilié sur la commune ayant été fixée à la somme de 669 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Or, suite à un rejet par les services des finances publiques, il convient de modifier les termes de ladite convention, celle-ci mentionnant une participation à l'élève et non une participation globale.

Après avoir entendu l'exposé de Mme PROU Catherine, adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017 à 100 350 € (soit 150 élèves x 669 €).

DECIDE de modifier les termes de la convention communale avec l'Ecole privée Ste Jeanne d'Arc en tenant compte de ce montant calculé sur le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement, son suppléant, à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget communal

9) Demande de garantie d'emprunt pour l'opération « acquisition en VEFA de 4 logements à la Coulée Verte – impasse des Acacias » par la Société Immobilière Podeliha

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, expose la demande formulée par le SA Immobilière Podeliha consistant à obtenir la garantie d'un prêt CDC à hauteur de 50 % contracté pour l'acquisition en VEFA de 4 logements situés lotissement la Coulée Verte – impasse des Acacias sur la Commune de LA MARNE.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriale ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°59248 en annexe signé entre : IMMOBILIERE PODELIHA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et consignations ;

Le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement des dites lignes de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver les articles ci-dessous :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de La Marne accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 395 000,00 Euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°59248 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

10) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

- **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**
 - renonciation sur le bien référencé section ZB n° 636 d'une superficie de 40 m² situé 30 rue des Fosses,
 - renonciation sur le bien référencé section ZB n° 634 d'une superficie de 87 m² situé 22 rue des Fosses,
- **Concessions cimetière**
/
- **Marchés inférieurs à 10 000 €**
 - achat mobilier complémentaire pour bibliothèque auprès de DPC – Zone de Riparfond – 1 rue Pierre et Marie Curie à BRESSUIRE pour un montant de 543,98 € HT
 - reprise de la dalle accès des toilettes et plancher de l'église auprès de la SARL VIADE – Rue du Grand Moulin à LA MARNE pour un montant de 2 767,20 € HT
 - Achat pavillons France Europe auprès de la SAS DOUBLET – 67 rue de Lille à AVELIN pour un montant de 82 € HT
 - Bornage et modification parcellaire cadastral pour projet logements seniors après de CDC CONSEILS – Rue Clément Ader – ZI de la Seiglerie II à MACHECOUL pour un montant de 1 494,50 € HT.

11) Questions diverses

Bibliothèque

Le transfert de la bibliothèque à la maison diocésaine au 12 rue de la Mairie a eu lieu le lundi 3 avril. Un accord a été donné pour le versement d'un loyer de 260 € mensuel. Un bail sera consenti entre les parties.

Réunion de travail du Conseil Municipal

Une réunion est programmée le 11 avril 2017 à 19 h sur les investissements à prévoir sur la dernière partie du mandat.

Réunions PLU

- Suite à la réunion du 23 Mars, des groupes de travail ont été désignés pour répertorier l'inventaire du patrimoine. Une réunion de restitution avec tout le conseil aura lieu le 25 avril 2017 à 20 h.
- Une réunion de la Commission Urbanisme est prévue le 14 avril 2017 à 14 h concernant le PADD rédigé.
- une rencontre entre les communes de Paulx et La Marne et la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique s'est tenue le 5 avril sur les zones d'activités et la future déviation D117.

Projet de salle de sports

M. BRUNETEAU propose qu'une réunion soit envisagée avec les associations concernées sur le projet de la salle des sports. La date reste à définir.

Rencontre avec le CAUE

Une rencontre a eu lieu le 21 mars afin d'avoir une projection sur les aménagements à prévoir dans le futur au niveau de l'école, la périscolaire...

Fête de l'Ecole

Elle est prévue le samedi 17 Juin à 14 h

La séance est levée à 22 h 00